

Blois, le 19 octobre 2023

LE DÉPARTEMENT MAINTIEN SES AMBITIONS EN DÉPIT D'UN CONTEXTE FINANCIER COMPLEXE ET CONTRAINT

Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, a réuni ce jeudi 19 octobre en session plénière les élus du département pour l'exposé des orientations budgétaires 2024 et l'examen de la deuxième décision modificative de son budget 2023. À l'instar de l'année écoulée, les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte national durablement affecté par les événements internationaux qui engendrent des perspectives économiques incertaines à court et moyen terme. Pour autant, le conseil départemental, dans le cadre de sa politique d'investissement pour l'avenir du territoire, ne renonce pas à ses ambitions avec un projet de budget 2024 évoluant à la hausse à 470 M€ contre 437 M€ en 2023.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

1. Des contraintes toujours imposées par le contexte international et national ...

Directement affectées par les événements macroéconomiques nationaux et internationaux, les perspectives financières du département subissent des incertitudes générées par une nette érosion des recettes immobilières (en recul d'environ 18 %) provoquée par la hausse des taux d'intérêt.

Plus généralement, le projet de loi de finances pour 2024 n'apporte pas de solutions à la très complexe équation budgétaire que connaissent les départements qui subissent le violent effet ciseaux anticipé l'an passé entre baisse marquée de ressources ([droits de mutation à titre onéreux \(DMTO\)](#)) et forte dynamique des dépenses (l'aide sociale à l'enfance en premier lieu).

Les orientations budgétaires 2024 tiennent compte de ces éléments et du travail prospectif réalisé qui laissent augurer une dégradation de la capacité de la collectivité à dégager de l'épargne. Les raisons sont principalement de deux ordres (par ailleurs communes à tous les départements) :

- d'une part, une dynamique des recettes départementales en berne puisqu'elle repose sur deux ressources majeures et essentielles : la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les [droits de mutation à titre onéreux \(DMTO\)](#). Ces deux recettes sont impactées par un contexte d'inflation et de hausse des taux qui perdure et qui mine le pouvoir d'achat des ménages.
- d'autre part des dépenses de fonctionnement fortement orientées à la hausse. Un facteur explicatif se détache très nettement : l'aide sociale à l'enfance (ASE). Le constat est national et inquiétant. Au-delà de la très forte contrainte financière qu'il fait peser sur les départements, il est également un indicateur profond de la fragilisation croissante de nombre de familles dans le pays. Cette hausse majeure des moyens consacrés à l'aide sociale à l'enfance renforce la perception des lacunes de l'État dans l'exercice de ses missions.

Le total des dépenses de fonctionnement 2024 s'élèverait à 371,8 M€, soit une augmentation de 2,6 % par rapport au total voté en 2023 :

- Les politiques sociales, fortement impactées par les diverses mesures nationales de revalorisation et la dégradation constatée sur le secteur de l'ASE, connaissent une augmentation significative de + 3,0 % par rapport au total voté en 2023. Elles évolueront ainsi de + 7 millions d'euros pour s'établir à 237,1 M€.
- En matière de ressources humaines, le budget, resté stable durant 6 années, a connu des augmentations successives en 2022 et 2023 en raison notamment des hausses du point d'indice dont l'effet « année pleine » se mesurera en 2024.

CONTACT PRESSE

suivez-nous sur :
departement41



Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

En conséquence, les dépenses de personnel vont de nouveau progresser compte tenu principalement des nouvelles mesures gouvernementales. Ce sont près de 76,2 M€ qui seront ainsi proposés pour l'exercice prochain, soit une augmentation de 2,8 % par rapport au total voté en 2023 ;

- Les autres dépenses de fonctionnement devraient s'établir à environ 58,5 M€, en quasi-stabilité par rapport au total voté en 2023.

Toutefois, le département maintient son choix politique de maintenir un budget en augmentation de nouveau axé sur l'investissement.

2. ... qui n'empêchent pas le conseil départemental de conserver ses ambitions.

Le département peut en effet s'appuyer sur des capacités de gestion vertueuses pour construire un budget 2024 incisif en matière d'investissements et continuer à déployer la programmation pluriannuelle des investissements sans changements majeurs tout en absorbant les révisions de prix qui impactent le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP). Cela se matérialise par un niveau anticipé de réalisation 2024 proche de 70 M€ en investissement (contre 60 M€ en 2023). Cet effort d'équipement et de modernisation des infrastructures du département se déclinera selon les grandes priorités clairement affirmées :

- L'entretien, la modernisation et la sécurisation des infrastructures routières pour environ 33,2 M€ en 2024 (soit + 4,3% par rapport au total voté en 2023). Le développement des mobilités douces mobilisera 2,2 M€.

- La poursuite de la modernisation des collèges et des bâtiments départementaux pour un budget total de 21,4 M€ (+ 18 % par rapport au total voté en 2023), avec notamment la programmation de travaux d'agrandissement et de restructuration des collèges, particulièrement ceux de Neung-sur-Beuvron et Veuzain-sur-Loire ;

- L'accompagnement des projets sur le territoire départemental pour environ 19,5 M€ de subventions, principalement versées aux communes de Loir-et-Cher.

Ce niveau exceptionnel d'investissement 2024 rendu possible par le résultat favorable des derniers comptes administratifs et par la captation récente d'emprunts à des taux très attractifs ne pourra être poursuivi à l'identique, lors des exercices ultérieurs, que si les hypothèses en recettes et dépenses s'améliorent dans les mois à venir.

« Si nous pouvons nous appuyer sur des fondamentaux préservés pour construire un budget 2024 ambitieux et offensif, nous ne pourrions pas durablement résoudre l'équation (comme l'ensemble des départements de France) intégrant une baisse de recettes et une hausse des dépenses. La spécificité des départements est bien connue, avec des dépenses de solidarités qui augmentent quand la conjoncture est défavorable. L'absence, désormais, de toute autonomie fiscale, ajoutée à une dépendance très marquée des recettes des collectivités territoriales (les DMTO) nécessite de repenser rapidement le cadre de l'équilibre budgétaire des départements. » déclare Claire Foucher-Maupetit, rapporteur du budget.

DEUXIÈME DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2023

S'équilibrant à 1,4 M€ en dépenses et en recettes, cette seconde décision modificative (DM) 2023 consolidée constitue un ajustement relativement faible de + 0,3 % des prévisions budgétaires issues du budget primitif puis de la première décision modificative. Les mouvements proposés dans cette décision modificative n° 2 s'équilibrent par un ajustement de l'emprunt à hauteur de 1,1 M€.

CONTACT PRESSE

suivez-nous sur :
departement41



Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

Outre ces aspects financiers, trois sujets ont notamment été abordés :

Maintien du tarif des cantines dans les collèges.

Afin de préserver le budget des familles, l'assemblée départementale a décidé pour 2024 de maintenir à l'identique les différents tarifs de la restauration scolaire.

Remplacement de Bernard Pillefer en tant que vice-président et de Michel Fromet en tant que membre de la commission permanente.

L'élection aux fonctions de sénateur du Loir-et-Cher de Bernard Pillefer en septembre dernier est, en application des articles LO.141-1 et LO.297 du code électoral, incompatible avec le mandat de vice-président du conseil départemental chargé des routes, des mobilités, des réseaux et du très haut débit qu'il exerce depuis la réunion d'installation de l'assemblée départementale du 1er juillet 2021. Conformément aux textes applicables aux départements, après délibération, le poste de 9ème vice-président est attribué à Pascal Bioulac. Bernard Pillefer reste membre de la commission permanente.

Michel Fromet, conseiller départemental du canton de Blois 3, a remis le 28 septembre 2023 sa lettre de démission de ses fonctions de conseiller départemental pour motif personnel, avec prise d'effet au 30 septembre 2023. En application de l'article L.221-II du code électoral, Julien Leseignoux, devient conseiller départemental du canton de Blois 3 à cette date et le remplace au sein de l'assemblée. Désigné membre de la commission permanente lors de la réunion d'installation du 1^{er} juillet 2021, Michel Fromet laisse vacant son siège au sein de cette commission. L'article L.3122-6 du Code de Gestion des Collectivités Territoriales laissant au conseil départemental le choix de décider de compléter ou non cette vacance, l'assemblée départementale a décidé de désigner monsieur Julien Leseignoux membre de la commission permanente.

Adoption du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables du Loir-et-Cher (SPASER) 2024-2028.

Compte-tenu de son volume total de commande publique (57 M € HT en 2022), le conseil départemental a adopté un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Imposé par la réglementation aux collectivités dont le montant annuel des achats est supérieur à 50 M € HT, ce schéma détermine des objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés. Vecteur de promotion d'une économie circulaire, il intègre également des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Ce schéma fixe des objectifs cibles sur lesquels le département s'engage pour renforcer l'ambition départementale de sa politique d'achat dont :

- Pour une commande publique durable (Axe 1) : la prise en compte, d'ici 2026, d'au moins une considération environnementale dans l'intégralité des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année ;
- Pour une commande publique solidaire (Axe 2) : l'intégration, chaque année, de 7 000 heures d'insertion sociale prévisionnelles dans les marchés ;
- Pour une commande publique attractive (Axe 4) : au moins 60 % des achats seront réalisés au niveau local d'ici 2028 sachant que cet objectif est déjà clairement affirmé dans la stratégie d'achat mise en place depuis 2018.

« L'adoption de ce schéma accentue notre stratégie d'achat durable, responsable et local déployée au sein de notre collectivité depuis 2018 et réaffirme ainsi notre volonté de faire de notre politique d'achat un véritable levier de la transformation responsable. » a déclaré Philippe Guet.

CONTACT PRESSE

suivez-nous sur :
departement41



Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60